



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 4 mars 2024 à 19 h 00

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY (arrivé à 19h25 pendant la lecture du rapport sur les orientations budgétaires), M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, Mme Françoise LOUIS-EVRARD (partie à 21 h 20 lors du point sur la motion du PLUI, n'a pas participé au vote du point 9), M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Jean-Louis GREGOIRE (à M. Franck OSSWALD), Mme Catherine ALBERT (à Mme Maria MARQUES), Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST) et M. Olivier SCHMITT (à M. Roberto ERNESTI)

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : M. Robin CISNEROS

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 4 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'arrêter le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 8 janvier 2024 – Par 14 voix pour et 6 abstentions (M. Eric LAHON, M. Christophe PREVOST, Mme Manon REYEN, M. Roberto ERNESTI, M. Olivier SCHMITT et M. Hubert PAYEN)

De prendre acte des décisions du maire :

Décision du Maire n° 1/2024 en date du 24 Janvier 2024

- DE FIXER, à compter du 1^{er} janvier 2024, le tarif d'une intervention de salage pour les petits parkings à 100,00 €.

Décision du Maire n° 2/2024 en date du 24 Janvier 2024

- DE SIGNER le devis du Bureau JMP Concept, pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin de définir un projet d'aménagement des abords de l'école et d'une zone de loisirs pour un montant de 9 640 € HT soit 11 568 € TTC.

1 – Concernant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires :

- ❖ DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024.

2 – Concernant la chasse communale – Agrément des candidatures à l'appel d'offre, par 20 voix pour et 1 voix contre (Mme Françoise LOUIS-EVRARD) :

- ❖ D'AGREER les candidatures de Messieurs ACREMANN, BARTHELEMY, PECORARO, DUCHET et DUDET à la procédure d'appel d'offre du lot communal de chasse.

3 – Concernant la chasse communale – Attribution de la location du lot communal de chasse, par 20 voix pour et 1 voix contre (Mme Françoise LOUIS-EVRARD) :

- ❖ D'ACCEPTER l'offre de Monsieur PECORARO Christophe, d'un montant de 1 700 euros, pour le bail de chasse du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail de chasse avec M. PECORARO Christophe, domicilié au 5 rue du Général Leclerc à Vitry-sur-Orne (57185)
- ❖ DE PROCEDER aux mesures de publicité nécessaires concernant le résultat de l'appel d'offre (affichage en Mairie, publication sur les supports de communication et publication dans le Républicain Lorrain).

4 – Concernant le versement d'une subvention pour la gestion de la population féline avec l'APEE – Association Protectrice de l'Environnement et des Equidés, par 19 voix pour et 2 abstentions (M. Hubert PAYEN et Mme Jacinthe JAGER-SCHLITZ) :

- ❖ DE VERSER, pour l'année 2024, une subvention de 1 500 € (Mille cinq cents euros) à l'Association Protectrice de l'Environnement et des Equidés selon l'engagement pris à la signature de la convention ;
- ❖ DE DEMANDER à l'association APEE de se conformer à la convention.

5 – Concernant la création d'un poste de rédacteur, à l'unanimité :

- ❖ DE CREER un poste de rédacteur, à temps complet pour une durée de 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2024, dans le cadre d'emplois des rédacteurs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de gestionnaire administratif polyvalent en état-civil, élections, cimetièrre, secrétariat...
- ❖ DE RECOURIR éventuellement à un agent contractuel,
- ❖ DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- ❖ DE MODIFIER le tableau des effectifs de la commune,
- ❖ DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

6 – Concernant l’instauration de la prime forfaitaire de pouvoir d’achat, à l’unanimité :

❖ D’INSTAURER la prime exceptionnelle de pouvoir d’achat selon les modalités suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 01/07/22 au 30/06/23	Montant de la prime
≤ à 23 700 €	400 €
> à 23 700 € et ≤ à 27 300 €	350 €
> à 27 300 € et ≤ à 29 160 €	300 €
> à 29 160 € et ≤ à 30 840 €	250 €
> à 30 840 € et ≤ à 32 280 €	120 €
> à 32 280 € et ≤ à 33 600 €	105 €
> à 33 600 € et ≤ à 39 000 €	90 €

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d’emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

❖ D’INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

7 – Concernant la délivrance d’une autorisation d’urbanisme – Procédure de déport, à l’unanimité (20 voix pour) :

- ❖ DE DESIGNER Monsieur Yannick SCHNEIDER, et de l’habiliter à suivre l’instruction, à signer tous courriers et à prendre la décision afférente au dossier de déclaration préalable à laquelle Monsieur le Maire est intéressé, l’instruction étant assurée, comme habituellement, par le Pôle Application du Droit des Sols de l’Eurométropole de Metz.
- ❖ DE PRECISER que Monsieur le Maire n’a pas pris part au vote.

8 – Concernant l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal – Avis communal sur le plan de secteur qui la concerne, par 2 voix pour, 14 voix contre (M. Franck OSSWALD, Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIE, M. Philippe CHARPY, M. Daniel JUNG, Mme Françoise LOUIS-EVRARD, Mme Isabelle RAULET).
N’ont pas souhaité participer au vote : M. Eric LAHON, M. M. Roberto ERNESTI, M. Olivier SCHMITT, M. Hubert PAYEN et Mme Jacinthe JAGER-SCHLITZ

❖ D’EMETTRE un avis défavorable au plan de secteur qui couvre la commune de Saint-Julien-lès-Metz.

9 – Concernant la motion relative au Plan Local d’Urbanisme Intercommunal, par 18 voix pour et 2 abstentions (Mme Manon REYEN et M. Christophe PREVOST) :

- ❖ DE REJETER le projet de construction de logements, rue de la Charrière,
- ❖ En lien direct avec les objectifs de sobriété foncière, DE DEMANDER à l’Eurométropole, avant le vote du PLUI définitif et au soutien d’une bonne administration, la requalification des deux OAP en zone naturelle protégée pour ainsi contribuer à la continuité écologique.

10 – Concernant les questions écrites

- D'APPORTER les réponses orales.

La séance est levée à 21 heures et 40 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 5 mars 2024

**Le Maire
Franck OSSWALD**

